

Bruxelles, le 23 mars 2017

Rapport 2017/02 – Rapport au gouvernement Rendu à la demande du Ministre des Indépendants

Article 110, §1 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses

Proposition de contrôle budgétaire 2017

Le résultat consolidé de la proposition de contrôle budgétaire 2017 du statut social des indépendants présente un solde consolidé positif de 182.906.582 EUR. Le Comité se réjouit de ce résultat. Il note néanmoins que 2017 sera une année importante pour la gestion globale au niveau des recettes de cotisations. A l'heure actuelle, il est encore difficile d'évaluer à quel point il faudra corriger les estimations en raison du nouveau système de régularisations des cotisations, qui est en vigueur depuis la mise en place du nouveau système de calcul des cotisations sociales (2015). En effet, les revenus 2015 ne seront définitivement connus que dans le courant de l'année 2017.

Le Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les éléments suivants concernant la proposition de contrôle budgétaire 2017:

1 Remarques préalables

La proposition de contrôle budgétaire 2017 :

- part des hypothèses économiques suivantes (Bureau fédéral du plan, février 2017) :
 - o l'indice des prix à la consommation s'élève à 2,1 % et
 - o l'indice santé s'élève à 1,7 % ;
- tient compte de données actualisées notamment grâce aux dernières statistiques disponibles.

2 Constatations générales

Le résultat budgétaire du statut social des travailleurs indépendants présente, dans la proposition de contrôle budgétaire 2017, un **solde consolidé positif de 182.906.582 EUR**, soit une augmentation de 181.453.304 EUR par rapport au projet de budget définitif 2017(élaboré et approuvé en décembre 2016).

3 Recettes

Le montant des recettes figurant dans la proposition de contrôle budgétaire 2017 s'élève à **6.855.204.685 EUR¹** et est ainsi supérieur de 209.647.008 EUR aux estimations qui ont été intégrées dans le projet de budget définitif 2017.

Tableau 1. Recettes 2017 estimées pour la gestion globale statut social des travailleurs indépendants, exprimées en EUR

	<i>Projet de budget définitif 2017 décembre 2016</i>	<i>Proposition de contrôle budgétaire 2017 février 2017</i>	<i>Différence</i>
Cotisations ²	4.034.035.025	4.326.235.274	292.200.249
Financement de l'Etat			
- Subvention de l'État	378.648.000	370.147.000	-8.501.000
- Financement alternatif	2.204.381.840	2.132.160.946	-72.220.894
Recettes diverses	3.292.812	1.461.465	-1.831.347
Produits financiers	25.200.000	25.200.000	0
Total des recettes	6.645.557.677	6.855.204.685	209.647.008

Source : service Finances INASTI

Cette augmentation est essentiellement due à une estimation revue globalement à la hausse en ce qui concerne les cotisations sociales (+ 292.200.249 EUR) et principalement, les cotisations sociales des indépendants (+ 287.603.494 EUR). Pour cette composante, les estimations présentées dans le projet de budget définitif 2017 se basaient comme toujours sur les revenus d'entreprise des travailleurs indépendants tels qu'ils sont communiqués par la Banque nationale de Belgique, majorées d'un objectif budgétaire supplémentaire de 51mio EUR pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'indépendants affiliés. Les estimations reprises dans la proposition de contrôle budgétaire 2017, se basent sur les enrôlements bruts du 1^{er} trimestre de 2017 et sont plus précises.

Les estimations relatives au financement de l'Etat diminuent sensiblement par rapport aux estimations du budget initial 2017. Cette révision à la baisse est la conséquence de plusieurs facteurs :

¹ Ces estimations tiennent notamment compte, en ce qui concerne les recettes de cotisations sociales des indépendant, de la réforme des cotisations sociales puisqu'elles se basent sur les enrôlements bruts du 1^{er} trimestre 2017 (certains indépendants ont déjà manifesté leur volonté de payer des cotisations provisoires réduites ou majorées) et des réalisations effectives moyennes des années 2012-2016. Elles intègrent également l'impact budgétaire de certaines décisions gouvernementales : les mesures tax-shift, les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et le dumping social et de la lutte contre la fraude transfrontalière, la réforme des services d'inspection sociale, la conversion de l'assurance faillite en un droit passerelle, les modifications apportées au travail autorisé par les pensionnés, l'assimilation d'un trimestre accordé dans le cadre du repos de maternité et de l'allocation aidant proche et l'instauration d'un statut pour l'étudiant-indépendant. Les estimations de recettes tiennent également compte de la réforme du financement de la sécurité sociale qui intervient dès 2017. Ces estimations ne tiennent toutefois pas encore compte des modifications apportées à l'assimilation des périodes d'études, à l'unité de carrière et à la révocation des dispenses (conséquence de la réforme des cotisations de 2015) et de la mise en place d'un cadre légal pour l'économie collaborative. Les estimations de recettes tiennent également compte de la réforme du financement de la sécurité sociale qui intervient dès 2017.

² AR n° 38, cotisations à charge des sociétés, cotisations PMP, cotisations 2^{ème} pilier de pensions

- les chiffres communiqués par le SPF Finances relatifs aux deux composantes du financement alternatif se sont détériorés, en ce qui concerne le précompte mobilier, l'estimation démarre notamment du montant minimum légal fixé par la loi (qui a été utilisé lors du projet de budget définitif);
- dans la proposition de contrôle budgétaire 2017, au vu du résultat consolidé estimé, le montant de la dotation d'équilibre a été corrigé et ramené à 0,00 EUR (il était fixé à 15.305.000 EUR dans le budget initial 2017³).

4 Prélèvements

Dans la proposition de contrôle budgétaire 2017, le montant des prélèvements sur la gestion globale s'élève à 262.304.759 EUR. Dans le projet de budget définitif 2017, ce montant s'élevait à 260.948.707 EUR, soit une différence de 1.356.052 EUR. Cette différence est principalement le résultat d'une augmentation des dépenses de gestion de l'INASTI (augmentation de 1.226.933 EUR par rapport au projet de budget définitif⁴).

Tableau 2. Prélèvements 2017 estimés pour la gestion globale statut social des travailleurs indépendants, exprimés en EUR

	<i>Projet de budget définitif 2017 décembre 2016</i>	<i>Proposition de contrôle budgétaire 2017 février 2017</i>	<i>Différence</i>
Frais d'administration			
<i>INASTI</i>			
- dépenses de gestion	70.260.821	71.487.754	1.226.933
- recettes de gestion	3.094.285	3.094.285	0
<i>Services tiers</i>			
- SFP	10.933.000	11.009.000	76.000
- INAMI – indemnités	17.017.000	17.058.000	41.000
- Banque-carrefour	1.543.846	1.552.073	8.227
- Sigedis	PM	PM	0
<i>Déficit frais de gestion CNH</i>	0	0	0
<i>Dépenses diverses de l'INASTI</i>	920.119	924.011	3.892
Charges financières	20.000.000	20.000.000	0
Transfert INAMI	143.368.206	143.368.206	0
Total prélèvements	260.948.707	262.304.759	1.356.052

Source : service Finances INASTI

³ Dans le projet de budget définitif 2017, le montant de la dotation d'équilibre attribuée à la gestion financière globale des travailleurs indépendants s'élevait à 15.305.000 EUR. Selon la clé de répartition légale (selon laquelle le montant attribué à la gestion globale des indépendants doit être au moins équivalente à 1/9e de la dotation d'équilibre attribuée à la gestion financière globale des travailleurs salariés), ce montant aurait dû s'élever à 292.870.000 EUR. Puisque la nouvelle méthode de financement vise à l'équilibre budgétaire, ce montant a été revu à la baisse. Le montant de la dotation d'équilibre inscrit dans la proposition de contrôle budgétaire 2017 a été ramené à zéro. Le montant théorique à attribuer à l'INASTI sur base de la clé de répartition légale devrait s'élever à 351.592.000 euros, selon les éléments dont dispose l'INASTI. Il faut noter que le Comité de monitoring a réinscrit les montants du budget initial 2017 dans la proposition de contrôle budgétaire 2017, soit 15.305.000 euros.

⁴ L'augmentation de l'estimation des dépenses de gestion de l'INASTI est à imputer, d'une part, au dépassement de l'indice-pivot, qui a un impact sur les dépenses de personnel de l'institution, et d'autre part, aux dépenses supplémentaires de l'institution à la suite du *redesign* des services d'inspection sociale.

5 Besoins à financer

Les besoins à financer sont estimés à **6.414.806.074 EUR** dans la proposition de contrôle budgétaire 2017. Les dépenses estimées sont supérieures de 26.455.416 EUR à celles reprises dans le projet de budget définitif 2017.

Cette différence est essentiellement due à une augmentation de l'estimation des besoins à financer en matière de pensions (+ 16.694.630 EUR) et d'assurance maladie invalidité (+ 10.851.000 EUR).

Tableau 3. besoins à financer 2017 pour la gestion globale statut social des travailleurs indépendants, exprimés en EUR

	<i>Projet de budget définitif 2017 décembre 2016</i>	<i>Proposition de contrôle budgétaire 2017 février 2017</i>	<i>Différence</i>
Pensions	3.610.902.730	3.627.597.360	16.694.630
Droit passerelle	21.243.920	20.540.712	-703.208
Indemnités-AMI	443.927.000	447.311.000	3.384.000
Secteur AMI-soins de santé	2.298.236.000	2.305.703.000	7.467.000
Transfert de droits à pension – CE	900.000	900.000	0
Titres-services – Aide à la maternité	4.198.049	4.238.471	40.422
Fonds amiante	76.473	108.236	31.763
Allocation pour soins de proximité	1.292.612	1.298.980	6.368
Diminution des prestations – mesures contre la fraude sociale	-11.895.718	-11.050.078	845.640
Mesures destinées à l'amélioration du statut social des travailleurs indépendants	1.969.592	658.587	-1.311.005
Adaptations au bien-être	17.500.000	17.499.806	-194
Total besoins à financer	6.388.350.658	6.414.806.074	26.455.416

Source : service Finances INASTI

6 Conclusion

Alors que le projet de budget définitif 2017 présentait un résultat consolidé de 1.453.278 EUR, la proposition de contrôle budgétaire 2017 présente, quant à elle, un résultat final consolidé de **182.906.582 EUR**. Le Comité se réjouit de ce résultat. Il note néanmoins que 2017 sera une année importante pour la gestion globale au niveau des recettes de cotisations. A l'heure actuelle, il est encore difficile d'évaluer à quel point il faudra corriger les estimations en raison du nouveau système de régularisations des cotisations, qui est en vigueur depuis la mise en place du nouveau système de calcul des cotisations sociales (2015). En effet, les revenus 2015 ne seront définitivement connus que dans le courant de l'année 2017.

Au nom du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants, le :



**Veerle DE MAESSCHALCK,
Secrétaire**



**Jan STEVERLYNCK,
Président**

